Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Sous-bassin versant de la rivière du Cinq

Cahier de gestion intégrée

Un outil d'aide à la décision pour un aménagement à l'échelle du sous-bassin versant en forêt privée

À l'intention des propriétaires de boisés de leurs conseillers forestiers et des intervenants régionaux

Janvier 2010

Nos partenaires financiers

Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches

Fondation de la faune du Québec

MRC des Appalaches

REMERCIEMENTS

Ce Cahier de gestion intégrée a été réalisé grâce au soutien financier de :

- Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) dans le cadre du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR) - « Champ d'activité C » du MRNF;
- Fondation de la faune du Québec (FFQ);
- MRC des Appalaches.

Un merci tout spécial à vous, propriétaires de boisés. L'avenir de la forêt privée passe avant tout par l'engagement volontaire des propriétaires. C'est vous qui, par votre implication, assurerez la pérennité des ressources en forêt privée.

Merci à vous tous !

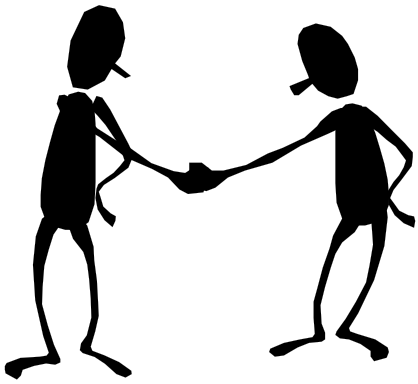

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Recherche et rédaction :

Andréanne Désy, biologiste
Geneviève Chrétien, biologiste
Robert Morisset, ing.f., M.Sc.

Inventaire et validation terrain :

Geneviève Chrétien, biologiste

Cartographie et mise en page :

Geneviève Chrétien, biologiste
Mélissa Rhéaume, ing.f.
Robert Morisset, ing.f., M.Sc

Vérification :

Geneviève Chrétien, biologiste
Robert Morisset, ing.f., M.Sc

Correction et révision linguistique :

Carolyne Godbout, agent de secrétariat

Publication :

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
3830, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines (Qc) G6H 2L8
Téléphone : (418) 423-3121
Télécopieur : (418) 423-3122
Courriel : agencech@arfpc.ca
Site Internet : www.arfpc.ca

Photographies :

Geneviève Chrétien, biologiste

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 1
Équipe de réalisation 2
Table des matières 3
Liste des tableaux 4
Liste des figures 4

PARTIE 1 – Mise en contexte 5
L'Agence Chaudière et son rôle 5
Plan de protection et de mise en valeur 5
Mise en situation du projet 6
Importance des bassins versants 7
Principaux enjeux régionaux 9
PARTIE 2 – Portrait global du sous-bassin 10
Localisation 10
Écosystèmes aquatiques et riverains 15
Couvert forestier 20
Types écologiques 23
Principaux habitats fauniques et recommandations 26
Priorités d'actions 35
PARTIE 3 – Votre lot 38
Portrait forestier 38
Principaux habitats fauniques 38
Exemple de recommandations d'aménagement 38
Annexe I – Fiches techniques 40
Vos observations personnelles 41
Conclusion 43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Localisation des propriétés 10
Tableau 2 – Écosystèmes aquatiques 15
Tableau 3 – Écosystèmes riverains 18
Tableau 4 – Écosystèmes forestiers 20
Tableau 5 – Types écologiques 23
Tableau 6 – Principaux habitats fauniques et recommandations 26
Tableau 7 – Priorités d'actions 35

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Localisation du sous-bassin de la rivière du Cinq 13
Figure 2 – Localisation des propriétés 14
Figure 3 – Photographie aérienne 17
Figure 4 – Composition et proportion des écosystèmes riverains 19
Figure 5 – Composition et proportion des écosystèmes forestiers 21
Figure 6 – Couvert forestier 22
Figure 7 – Types écologiques 25
Figure 8 – Habitats fauniques et éléments de biodiversité 34

PARTIE 1 – MISE EN CONTEXTE

L'Agence Chaudière et son rôle

Constituée de quatre partenaires, soit le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), l'industrie forestière, les municipalités et les propriétaires de lots boisés, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière administre, sur un territoire de 7200 km², un programme d'aide financière visant la mise en valeur et l'aménagement durable des forêts privées. Les municipalités régionales de comtés (MRC) présentes sur le territoire de l'Agence Chaudière sont celles des Appalaches, Beauce-Sartigan, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche.

Pour se faire, l'Agence Chaudière offre un soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée de son territoire en subventionnant divers travaux sylvicoles. Ceux-ci sont prescrits par les conseillers forestiers accrédités qui ont le mandat de livrer ce programme. L'Agence Chaudière veille également à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du *Plan de protection et de mise en valeur* (PPMV) des forêts privées de son territoire.

Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Le *Plan de protection et de mise en valeur* (PPMV) fut élaboré de concert avec les divers intervenants du milieu forestier afin de fixer des lignes directrices pour orienter et développer la mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. Ces orientations permettent donc de favoriser le développement durable de l'ensemble des ressources du milieu forestier (matière ligneuse, faune, réseau hydrique, milieux sensibles, etc.).

Dans ce document, les partenaires ont souligné l'importance d'agir pour maintenir l'intégrité et protéger les milieux sensibles ou rares qui contribuent à la biodiversité de notre territoire, soit les écosystèmes forestiers exceptionnels, les milieux abritant des espèces menacées ou vulnérables, les habitats fauniques essentiels, les habitats fauniques aquatiques, les milieux humides et les aulnaies.

Mise en situation du projet

En 2002, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent a amorcé l'expérimentation d'une nouvelle approche visant à élaborer des stratégies pour l'aménagement des habitats fauniques. Dans le cadre de l'initiative stratégique sur les boisés privés du Réseau canadien des forêts modèles – Volet aménagement du paysage, la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent souhaitait promouvoir, au-delà de ses territoires, la mise en application de son concept de *Cahier des habitats fauniques*. Dans cette optique, l'Agence Chaudière a été sélectionnée pour son intérêt et ses capacités à expérimenter l'implantation de la méthode sur un des sous-bassins versants de son territoire, celui de la rivière du Cinq.

En forêt privée, l'aménagement forestier est ponctuel, c'est-à-dire réalisé lot par lot. Généralement, aucune stratégie d'aménagement n'intègre une vision globale des écosystèmes forestiers et des domaines vitaux des principales espèces fauniques. Le concept développé, adapté à la forêt privée, a comme unité territoriale de référence le sous-bassin versant. Cette échelle permet d'intégrer une vision globale et des stratégies d'aménagement de la forêt, lesquelles assurent la conservation des écosystèmes et des habitats.

Le *Cahier de gestion intégrée* est un outil d'aide à la décision destiné aux propriétaires de boisés privés ainsi qu'à leurs conseillers forestiers. Cet outil permet d'avoir une meilleure connaissance des habitats fauniques, des écosystèmes forestiers et de leurs interactions grâce principalement à une vision plus globale des problématiques fauniques et forestières. Cette approche permet au conseiller forestier d'intégrer les stratégies d'aménagement et de protection au plan de gestion du lot boisé, puis permet au propriétaire de s'impliquer davantage lors des décisions d'aménagement concernant sa propriété.

Le présent cahier a pour but d'identifier les pratiques forestières qui répondent le mieux à la mise en valeur de l'ensemble des ressources du sous-bassin de la rivière du Cinq dans une optique d'aménagement durable. Les travaux suggérés permettent ainsi de maintenir et améliorer la diversité ainsi que la qualité des habitats fauniques aquatiques, riverains et terrestres, puis d'optimiser leur rendement. En plus d'augmenter le nombre de propriétaires impliqués dans la conservation et la mise en valeur des ressources du territoire, l'approche globale d'aménagement intégré du sous-bassin de la rivière du Cinq optimisera la contribution des boisés privés au développement économique régional.

Importance des bassins versants

Avant d'expliquer la gestion intégrée des ressources par bassin versant, rappelons ce qu'est un bassin hydrographique ou, communément désigné, bassin versant. Un bassin versant a la forme d'une vallée ou d'un grand entonnoir dans lequel l'eau d'une région donnée s'écoule. En fait, imaginez un territoire sur lequel toutes les gouttes de pluie qui tombent s'écoulent, puis se rejoignent en un même endroit pour former une rivière alimentée par des cours d'eau affluents.

Les frontières du bassin versant, nommées lignes de partage des eaux suivent la crête des montagnes. Les gouttes de pluie qui tombent sur un versant de la montagne rejoignent la rivière, puis celles qui tombent sur l'autre versant vont alimenter une rivière voisine, soit un autre bassin versant. L'eau s'écoule toujours d'un point haut vers un point bas, soit de l'amont vers l'aval. Sur son chemin, elle recueille les eaux d'autres cours d'eau, plus petits appelés les affluents. Le bassin versant est ainsi composé de plusieurs sous-bassins. Sur le territoire de l'Agence Chaudière, on retrouve trente sous-bassins qui se déversent dans neuf bassins, soit ceux des rivières Chaudière, Bécancour, Saint-François, du Chêne, Etchemin, Nicolet, petite rivière du Chêne, Bourret et Aulneuse.

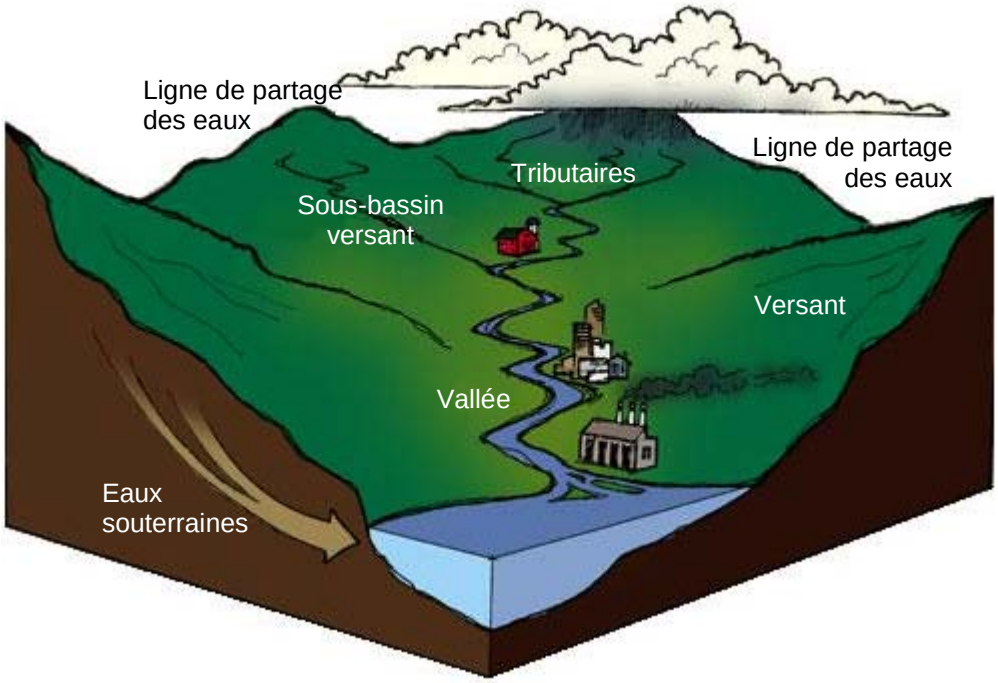

Source : Canards Illimités Canada

Tout comme les milieux humides, le bassin versant agit comme une éponge absorbant les eaux de pluies, de fonte et de crues. Il joue ainsi un rôle très important sur le régime hydrique (écoulement de l'eau) du territoire, sur la biodiversité de la région et sur les habitats fauniques.

En forêt privée, cette unité territoriale regroupe un ensemble de lots boisés appartenant à des propriétaires différents. À cette échelle, un propriétaire de boisé peut facilement s'identifier et développer un sentiment d'appartenance. D'autre part, la superficie couverte est suffisamment grande pour englober les domaines vitaux de la majorité des espèces fauniques du territoire. Pour les sous-bassins du territoire de l'Agence Chaudière, les superficies comprises sur le territoire varient de 740 à 34 911 ha soient l'équivalent de 18 à 872 lots de 40 ha.

Les stratégies d'aménagement par bassin versant permettent aussi d'intégrer l'importance de la qualité de l'eau. Par ailleurs, en forêt privée, la majorité des forêts âgées et peu perturbées se retrouvent à proximité de la zone riveraine. Ces peuplements ont été épargnés étant donné généralement leur inaccessibilité ou la réglementation existante. Les milieux riverains abritent de plus une grande diversité d'espèces et d'habitats fauniques et la majorité des espèces menacées et vulnérables y est retrouvée. En effet, les milieux humides abritent de nombreuses espèces menacées ou vulnérables qui sont essentielles à l'équilibre écologique de notre environnement. La survie de nombreuses espèces végétales et animales dépendent ainsi de ces milieux.

La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources par bassin versant permet de mieux établir les priorités d'action en tenant compte des impacts cumulatifs sur le milieu. Ainsi, une gestion intégrée des ressources doit tenir compte de tout ce qui se passe dans le bassin versant, incluant autant les activités naturelles que les activités humaines. En ce sens, les sols, la végétation, les animaux et les êtres humains font partie d'un bassin versant. Cette forme de gestion permet de mieux comprendre et d'expliquer les problématiques, puis de trouver des solutions s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Principaux enjeux régionaux

Les recommandations émises dans ce cahier ont comme principal objectif d'améliorer localement l'état général des forêts afin d'optimiser les retombées pour la collectivité. Dans cette optique, les principales problématiques du milieu ont d'abord été identifiées pour l'ensemble du territoire de l'Agence Chaudière. C'est donc à partir de ces orientations et des observations spécifiques au sous-bassin de la rivière du Cinq que des actions ont été proposées.

L'analyse menée en concertation avec les partenaires de l'Agence Chaudière a permis de dégager sept lignes directrices pour la région de la Chaudière :

- Optimiser la production de matière ligneuse tout en harmonisant son exploitation avec les autres ressources de la forêt;
- Réaliser les interventions forestières qui devront, le plus possible, assurer une régénération naturelle des peuplements forestiers par une protection adéquate des jeunes semis d'essences désirées;
- Favoriser un aménagement intensif sur les sites à haut potentiel forestier;
- Tenir compte des risques d'envahissement par la compétition herbacée ou arbustive dans la remise en production des terres à vocation forestière non régénérées;
- Protéger le potentiel des habitats fauniques, terrestres et aquatiques;
- Protéger la qualité visuelle de l'encadrement paysager des territoires d'intérêts identifiés;
- Respecter les objectifs des schémas d'aménagement des MRC.

Tel que mentionné dans le PPMV, les partenaires de l'Agence Chaudière, les conseillers forestiers et les propriétaires doivent prendre en considération ces lignes directrices lors de la planification et de la réalisation des activités en milieu forestier.

PARTIE 2 - PORTRAIT GLOBAL DU SOUS-BASSIN

Localisation

Situé dans la partie centre-ouest du bassin versant de la rivière Chaudière, le sous-bassin versant de la rivière du Cinq est un tributaire du Bras St-Victor. (Figure 1). Le sous-bassin à l'étude s'appuie à l'ouest sur le sous-bassin de la rivière Palmer qui fait partie du bassin versant de la rivière Bécancour.

Le sous-bassin versant de la rivière du Cinq est situé à l'intersection des municipalités régionales de comté (MRC) des Appalaches et Robert-Cliche. Ce sous-bassin versant touche à neuf municipalités identifiées au Tableau 1.

TABLEAU 1 : Localisation des propriétés

Municipalité	Cadastre	Rang	Lots ou parties de lots	Nombre de propriétaires possédant plus de 4 ha	Nombre de producteurs forestiers	Nombre de lots actifs
East Broughton	Canton de Broughton	5	13B à 16D	27	1	1
		6	13A à 16S		1	1
		7	13A à 17E		0	0
Sacré-Cœur-de-Jésus	Canton de Broughton	4	6A à 28F	218	25	30
		5	6A à 28H		9	12
		6	8D à 28B		11	16
		7	9B à 28C		10	12
		8	10A à 23B		15	16
		9	11A à 14C		3	4
Ste-Clothilde-de-Beauce	Canton de Broughton	8	26A à 27A	4	2	2

TABLEAU 1 (suite) : Localisation des propriétés

Municipalité	Cadastre	Rang	Lots ou parties de lots	Nombre de propriétaires possédant plus de 4 ha	Nombre de producteurs forestiers	Nombre de lots actifs
St-Frédéric	Paroisse de Saint-Frédéric	2	83 à 94	24	3	5
		3	117 à 140		6	11
St-Jules	Canton de Broughton	2	26A à 26D	29	2	2
		3	23A à 28D; 156 à 164		1	1
St-Pierre-de-Broughton	Canton de Broughton	5	4D à 5	5	1	1
		6	5C à 5E		0	0
		7	9B à 9D		0	0
		8	9D à 10A		2	2
St-Séverin	Paroisse de Saint-Séverin	4	4A à 5D	5	2	2
St-Victor	Paroisse de Saint-Victor	2	274 à 294	86	6	6
		3	295 à 342		3	5
		4	507 à 544		9	10
		5	545 à 564		5	7
Tring Jonction	Paroisse de Saint-Frédéric	2	65 à 82A	26	3	5
		3	141 à 155		3	8
TOTAL						
9	4	25		424	123	159

La superficie du sous-bassin versant de la rivière du Cinq est de 13 009 ha ou 130,09 km². Au total, ce sont 1 720 propriétaires qui possèdent des lots, toutes grandeurs et toutes affectations confondues (Figure 2). À l'intérieur des limites du sous bassin, 424 propriétaires possèdent un ou plusieurs lots formant un ensemble d'au moins 4 hectares. Parmi ces derniers, 123 sont enregistrés en tant que producteurs forestiers, soit 29% de l'ensemble des propriétaires possédant un ensemble de lots de plus de 4 hectares. Ces 123 producteurs forestiers, possèdent 159 lots sous aménagement.

FIGURE 1 – Localisation du sous-bassin

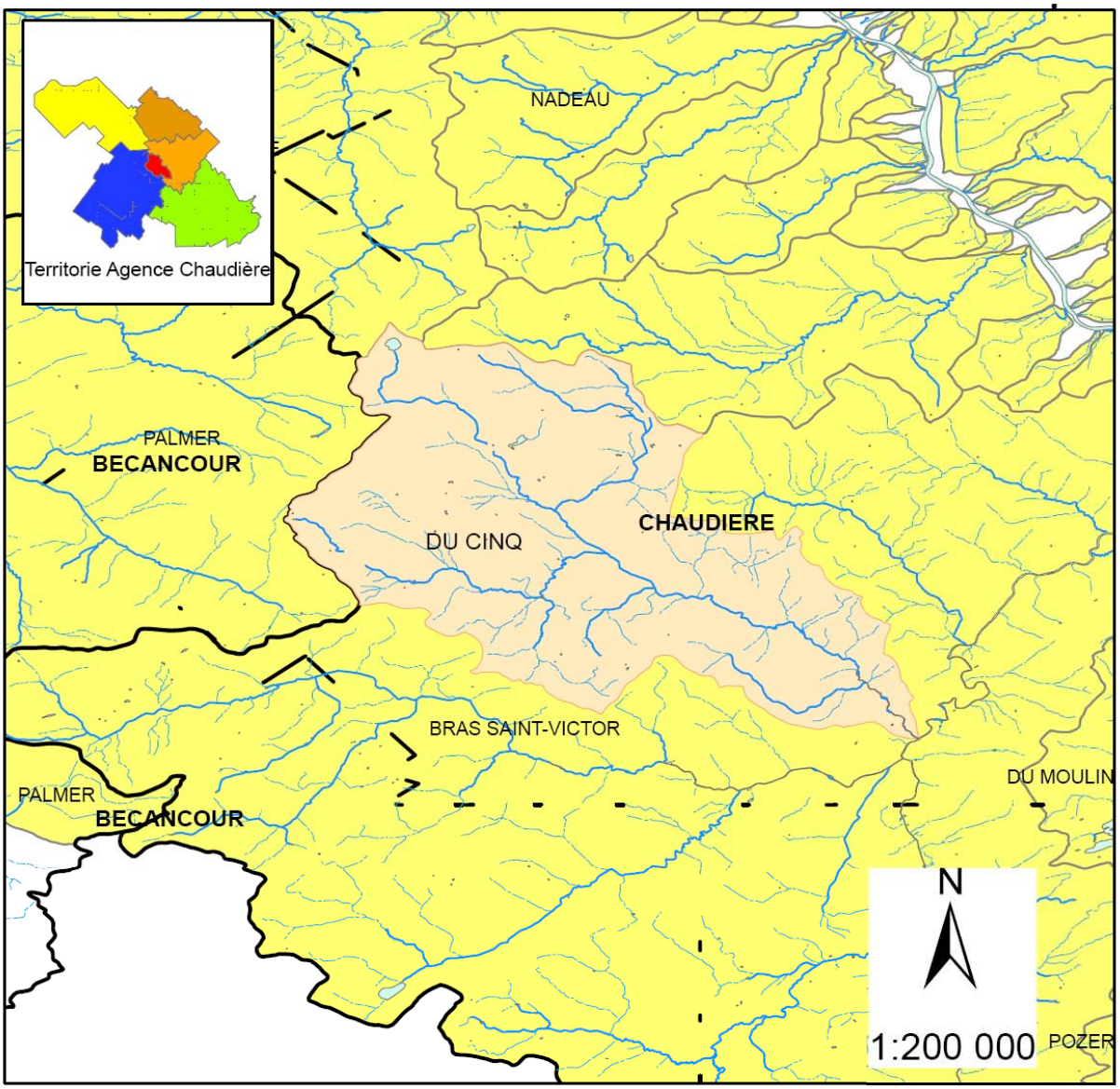

Légende

- Secteur à l'étude
- Bassin versant niveau 1
- Bassin versant niveau 2

projection: MTM_NAD 1983_Zone 7

Hydrographie

- eau
- cours d'eau permanent
- cours d'eau intermittent

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Réalisé par : Mélissa Rhéaume, ing.f.
Date: 12 janvier 2010

FIGURE 2 – Localisation des propriétés

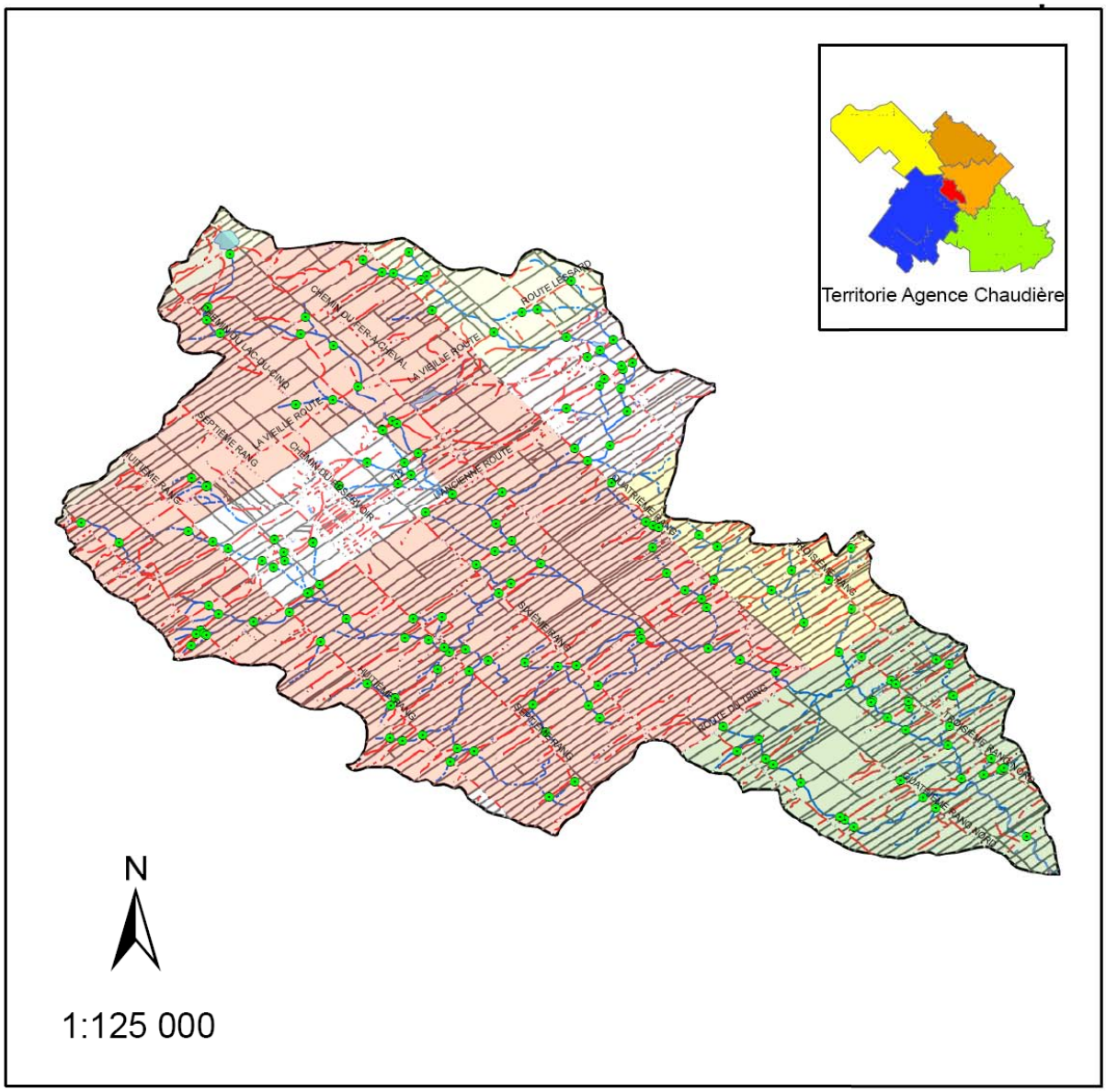

Écosystèmes aquatiques et riverains

La rivière du Cinq (8,2 km) constitue la branche principale du sous-bassin versant à l'étude (Tableau 2 et Figure 3). Quatre (4) principaux tributaires se déversent dans cette rivière : il s'agit des ruisseaux Nadeau (2,0 km), Gosselin (2,6 km), Roy (0,7 km) et Labranche (1,9 km). Trois (3) autres ruisseaux permanents alimentent également le sous-bassin versant. Ces derniers, sans appellation, totalisent une longueur de 42,1 km. Enfin, comme le montre la Figure 3, de nombreux ruisseaux intermittents sillonnent le sous-bassin versant de la rivière du Cinq, pour une longueur totale de 94,3 km.

TABLEAU 2 : Écosystèmes aquatiques

Écosystèmes aquatiques (Cours d'eau)	Longueur (km)	% du sous-bassin
Intermittents	**94,3**	**62,1**
Permanents	**57,5**	**37,9**
▪ Rivière du Cinq	8,2	5,4
▪ Ruisseau Nadeau	2,0	1,3
▪ Ruisseau Gosselin	2,6	1,7
▪ Ruisseau Roy	0,7	0,5
▪ Ruisseau Labranche	1,9	1,3
▪ Ruisseaux sans nom	42,1	27,8
Total	151,7	100,0

Sur l'ensemble du sous-bassin, 112 des 163 traverses de cours d'eau potentiellement présentes furent inventoriées et caractérisées. Le ratio du nombre total de traverses sur la longueur totale des cours d'eau est de 1,1 traverse au kilomètre de cours d'eau. Parmi celles-ci, 68 traverses potentielles se situent sur des cours d'eau cartographiés comme permanents (1,1 traverse/km permanent) et 95 traverses sur des cours d'eau cartographiés comme intermittents (1,0 traverse/km intermittent). Les structures aménagées sur les sites qui ont été inventoriés se présentent somme suit : 56 ponceaux simples, 5 ponceaux doubles, 27 ponts, 14 traverses à gué et 10 arches. Le diamètre, le talus et l'enfouissement de respectivement 53, 59 et 37 des ouvrages de franchissement de cours d'eau inventoriés ont été jugés conformes.

La présence de substrat organique a été observée sur 47 sites, de sable sur 95, de gravier sur 103 et enfin de roc sur 40 sites. La présence d'algues à été relevée sur 24 sites différents. Près des traverses inventoriées, la présence d'une bande

riveraine de protection, composée d'arbustes et/ou d'arbres a été observée dans 98 sites sur les 112 observés.

Un embâcle s'était formé à l'embouchure, ou près de celle-ci, d'un peu plus de la moitié des traverses inventoriées. De ces embâcles, 40% étaient mineures, 40 % majeures et dans 20% des cas, il y avait présence à la fois des deux types d'obstruction.

Le potentiel faunique constitue une caractéristique très intéressante relevée à chacun des sites de traverses inventoriées. Ainsi, dans 69 cas, le site présentait un bon potentiel comme frayère, dans 71 cas, comme site d'alevinage et dans 92 cas, comme site à salamandres. Enfin, aucune manifestation de la présence du castor ne fut relevée.

La composition des écosystèmes riverains du sous-bassin de la rivière du Cinq est décrite au Tableau 3, puis illustrée à la Figure 4. Sur une largeur de 15 m de part et d'autre des cours d'eau, seulement 8,7 % des bandes riveraines sont boisées contrairement à 82,1% utilisées à des fins agricoles. Les bandes boisées sont majoritairement composées de peuplements résineux (4,0%) puis de peuplements mélangés (3,3 %). Pour leur part, les bandes riveraines feuillues couvrent seulement 1,4 %. Quelques secteurs de bandes riveraines se retrouvent en milieu agricole (5,2 %).

FIGURE 3 – Photographie aérienne

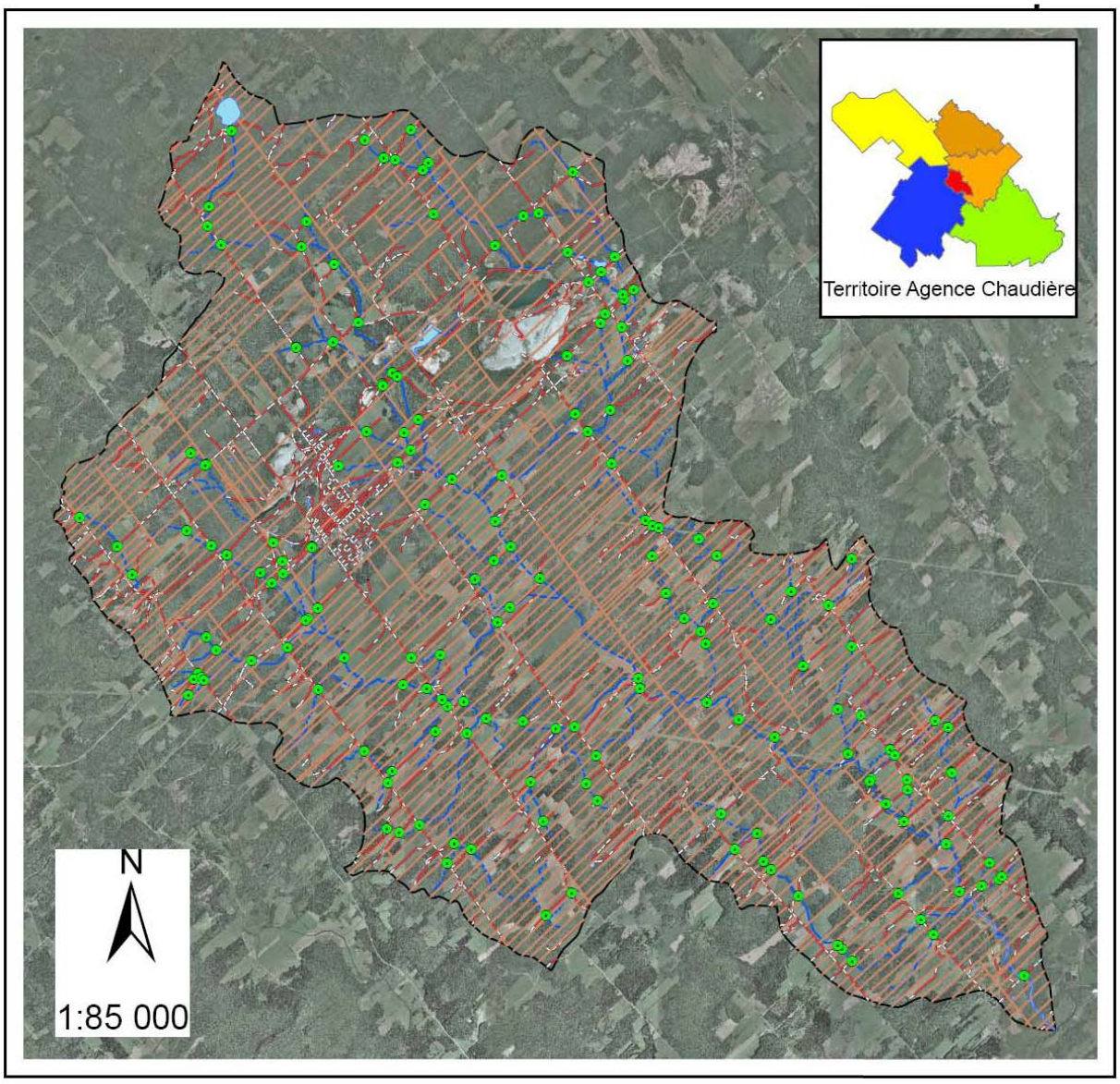

Légende

- traverse de cours d'eau
- cadastre
- réseau routier
- contour du sous-bassin versant de la rivière du Cinq

projection: géographique

Hydrographie

- eau
- cours d'eau permanent
- cours d'eau intermittent

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Réalisé par : Mélissa Rhéaume, ing.f.
Date: 8 septembre 2009

TABLEAU 3 : Écosystèmes riverains

Écosystèmes riverains (sur 15 m)	Superficie (ha)	% du sous-bassin
Peuplements résineux	**265,1**	**4,0**
▪ Jeunes	165,1	2,5
▪ Matures	40,8	0,6
▪ Cédrière pure (CC)	0,0	0,0
▪ Peuplement cèdre dominant	33,6	0,5
▪ Peuplements en régénération	25,6	0,4
Peuplements mélangés	**220,6**	**3,3**
▪ Jeunes	76,0	1,1
▪ Matures	34,1	0,5
▪ Peuplements en régénération	110,5	1,7
Peuplements feuillus tolérants	**68,0**	**1,0**
▪ Jeunes	39,5	0,6
▪ Matures	28,5	0,4
Peuplements feuillus intolérants	**6,9**	**0,1**
▪ Jeunes	0,0	0,0
▪ Matures	6,9	0,1
Peuplements feuillus en régénération	**19,3**	**0,3**
Milieux humides	**2,9**	**0,0**
▪ Dénudés humides	2,9	0,0
Agricoles	**5441,7**	**82,1**
Autres	**455,9**	**6,9**
▪ Gravières	20,6	0,3
▪ Eaux	140,7	2,1
▪ Déchets de mine	126,0	1,9
▪ Habitation permanente	3,7	0,1
▪ Île boisée de un hectare et moins	0,2	0,0
▪ Mine	156,8	2,4
▪ Villégiature (partie déboisée)	7,9	0,1
Sans affectation	**149,7**	**2,3**
Total	6630,1	100,0

FIGURE 4 : Composition et proportion des écosystèmes riverains

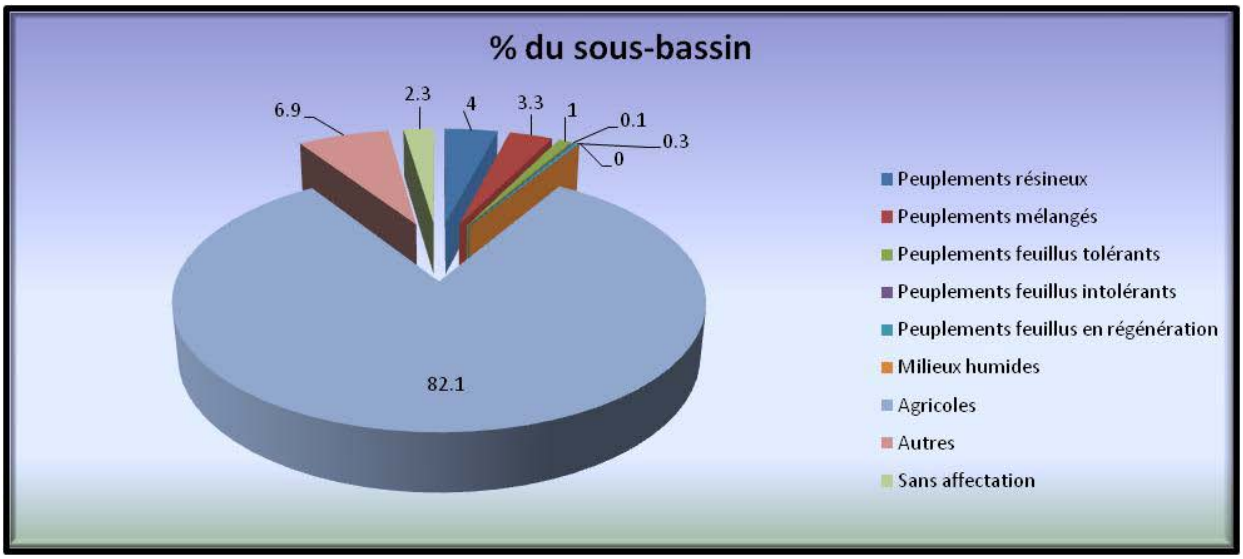

Couvert forestier

La composition des écosystèmes forestiers du sous-bassin de la rivière du Cinq est décrite au Tableau 4, puis illustrée aux Figures 5 et 6. Le sous-bassin à l'étude se situe dans un paysage agro-forestier à dominance forestière. Étant très morcelé par l'activité agricole et la présence de zones habitées, le sous-bassin versant nécessite donc une attention particulière afin d'assurer une connexion entre les habitats fauniques.

TABLEAU 4 : Écosystèmes forestiers

Écosystèmes forestiers	Superficie (ha)	% du sous-bassin
Peuplements résineux	**3309,5**	**22**
▪ Jeune	1467,3	9,7
▪ Mature	762,2	5,1
▪ Cédrière pure (CC)	90,0	0,6
▪ Peuplement cèdre dominant	361,9	2,4
▪ En régénération	628,0	4,2
Peuplements mélangés	**2695,8**	**18**
▪ Jeune	891,7	5,9
▪ Mature	1062,3	7
▪ Peuplements en régénération	741,8	4,9
Peuplements feuillus tolérants	**1393,6**	**9,2**
▪ Jeune	533,2	3,5
▪ Mature	860,4	5,7
Peuplements feuillus intolérants	**58,8**	**0,4**
▪ Jeune	36,1	0,2
▪ Mature	22,7	0,2
Peuplements feuillus en régénération	**80,5**	**0,5**
Milieux humides	**29,0**	**0,2**
▪ Aulnaie	3,1	0
▪ Dénudé humide	2,9	0
▪ Inondé	23,0	0,2
Agricoles	**5721,9**	**38**

TABLEAU 4 (suite): Écosystèmes forestiers

Écosystèmes forestiers	Superficie (ha)	% du sous-bassin
Autres	**766,3**	**5,1**
▪ Gravière	30,3	0,2
▪ Eau	108,8	0,7
▪ Ligne de transmission électrique	25,8	0,2
▪ Centre urbain	184,3	1,2
▪ Terrain défriché	5,3	0
▪ Déchet de mine	276,5	1,8
▪ Habitation permanente	3,7	0
▪ Île boisée d'un hectare et moins	0,2	0
▪ Mine	122,7	0,8
▪ Usine	3,6	0
▪ Villégiature (partie déboisée)	5,1	0
Sans affectation	**1016,2**	**6,6**
Total	15071,6	100,0

La superficie du sous-bassin se répartie comme suit : 50,3 % forestière, 43 % non forestière, dont 37,9 % agricole et 1,2 % urbaine. De plus, une superficie résiduelle correspondant à 7 % du territoire étudié est sans affectation particulière. En regard de la superficie forestière, les peuplements résineux occupent la plus grande partie du sous-bassin (21,9 %). Les forêts feuillues ainsi que les forêts mélangées s'étendent respectivement sur 10,1 % et 17,9 % de la superficie étudiée. La majorité, soit 70,7% de ces forêts sont des peuplements matures comparativement à 29,3 % de jeunes forêts.

FIGURE 5 : Composition et proportion des écosystèmes forestiers

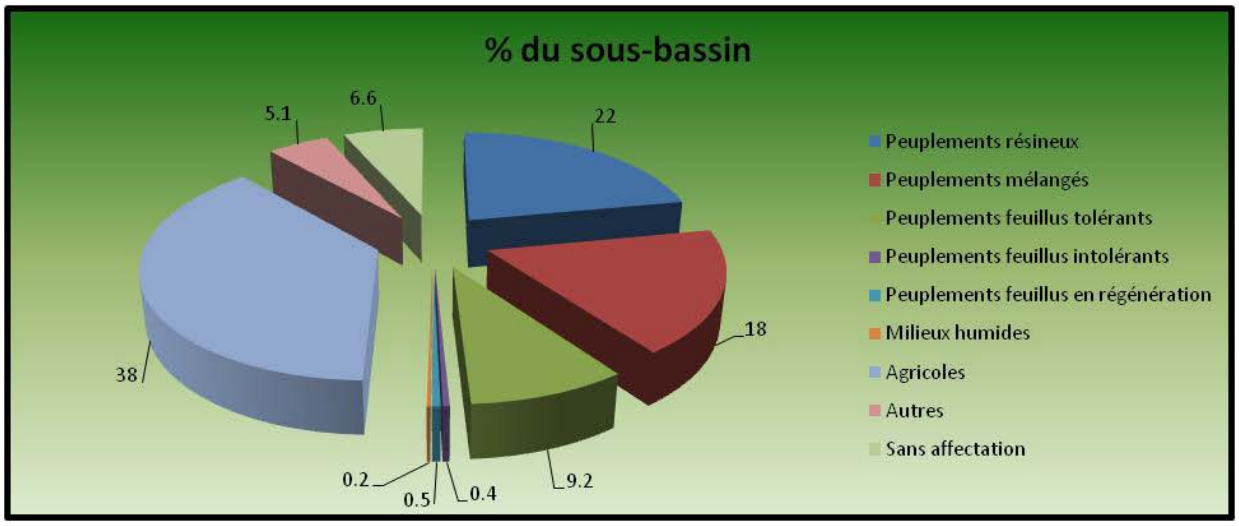

FIGURE 6 – Couvert forestier

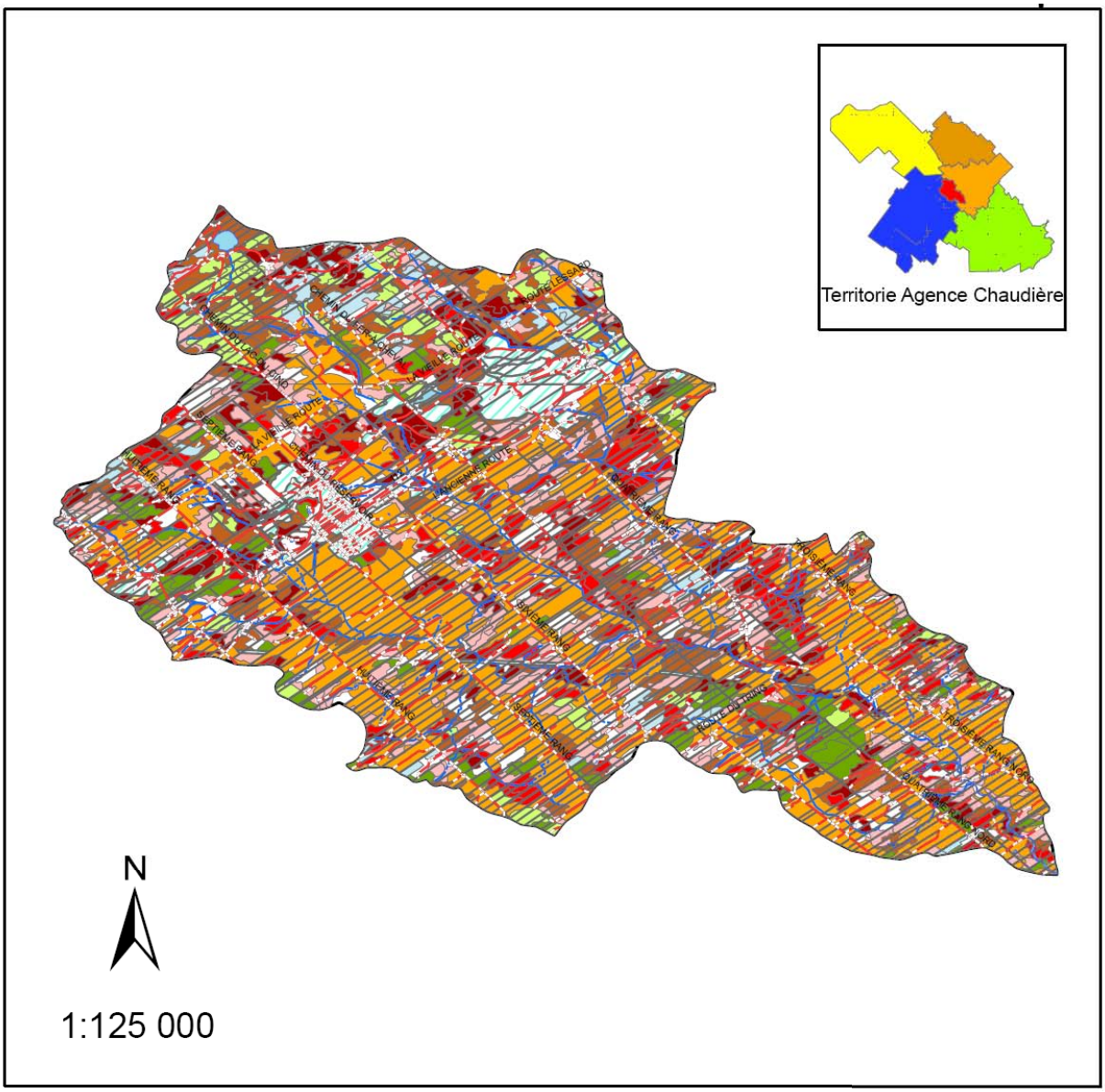

Types écologiques

Le type écologique est une unité de synthèse de classification qui exprime à la fois les caractéristiques physiques du milieu et les caractéristiques écologiques de la végétation (composition, structure et dynamique). L'objectif est de décrire la combinaison des caractéristiques dynamiques de la végétation (groupement d'essences) et les caractéristiques physiques d'un site donné (dépôt de surface et drainage). Le type écologique permet ainsi de définir la richesse du site.

Trente et un types écologiques sont présents sur le territoire du sous-bassin versant de la rivière du Cinq (Tableau 5 et Figure 7).

TABLEAU 5 : Types écologiques

Catégorie	Types écologiques	Portion du sous-bassin (%)
Érablière à bouleau jaune (FE)	FE30, FE31, FE32, FE35	11,9
Bétulaie jaune à sapin [1](MJ)	MJ10, MJ11, MJ12, MJ15, MJ21, MJ22, MJ24, MJ25, MJ28	25,4
Frênaie noire à sapin (MF)	MF14, MF15, MF18	0,5
Pessière blanche ou cédrière (RB)	RB11, RB12, RB14, RB15	16,0
Cédrière tourbeuse à sapin (RC)	RC38	1,0
• sapinière à thuya (RS) • sapinière à épinette noire et sphaigne (RS) • sapinière à épinette rouge (RS)	RS10, RS11, RS12, RS14, RS15, RS18, RS37, RS38, RS54, RS55	2,0

À la lumière des résultats observés au Tableau 5, il ressort que la bétulaie jaune à sapin (MJ) domine le paysage du sous-bassin versant de la rivière du Cinq. Cependant, à l'examen de chacun des types écologiques retrouvés dans le territoire étudié, c'est l'érablière à bouleau jaune sur dépôt de mince à épais, de

[1] Certaines bétulaies jaunes sont à sapin et érable à sucre ((MJ11, MJ12, MJ15, MJ21 ainsi que MJ22)

texture moyenne et de drainage mésique (FE32) qui domine avec une proportion de 11,1 %, soit 1 672,9 ha. Deux autres types écologiques s retrouvent en bonne proportion dans le sous-bassin, soit la pessière blanche à sapin ou cédrière (RB12), avec 1 427,1 ha, ainsi que la bétulaie jaune à sapin et érable à sucre (MJ12), avec une superficie de 1 392,5 ha.

Notons également la présence de deux types écologiques rares : la cédrière tourbeuse à sapin et la sapinière à thuya représentant respectivement 148,1 ha et 216,8 ha.

Aucun type écologique n'a été attribué sur 43,2 % (6 517,2 ha) du territoire du sous-bassin, ces secteurs étant non forestiers (dénudé humide, agriculture et autres).

FIGURE 7 – Types écologiques

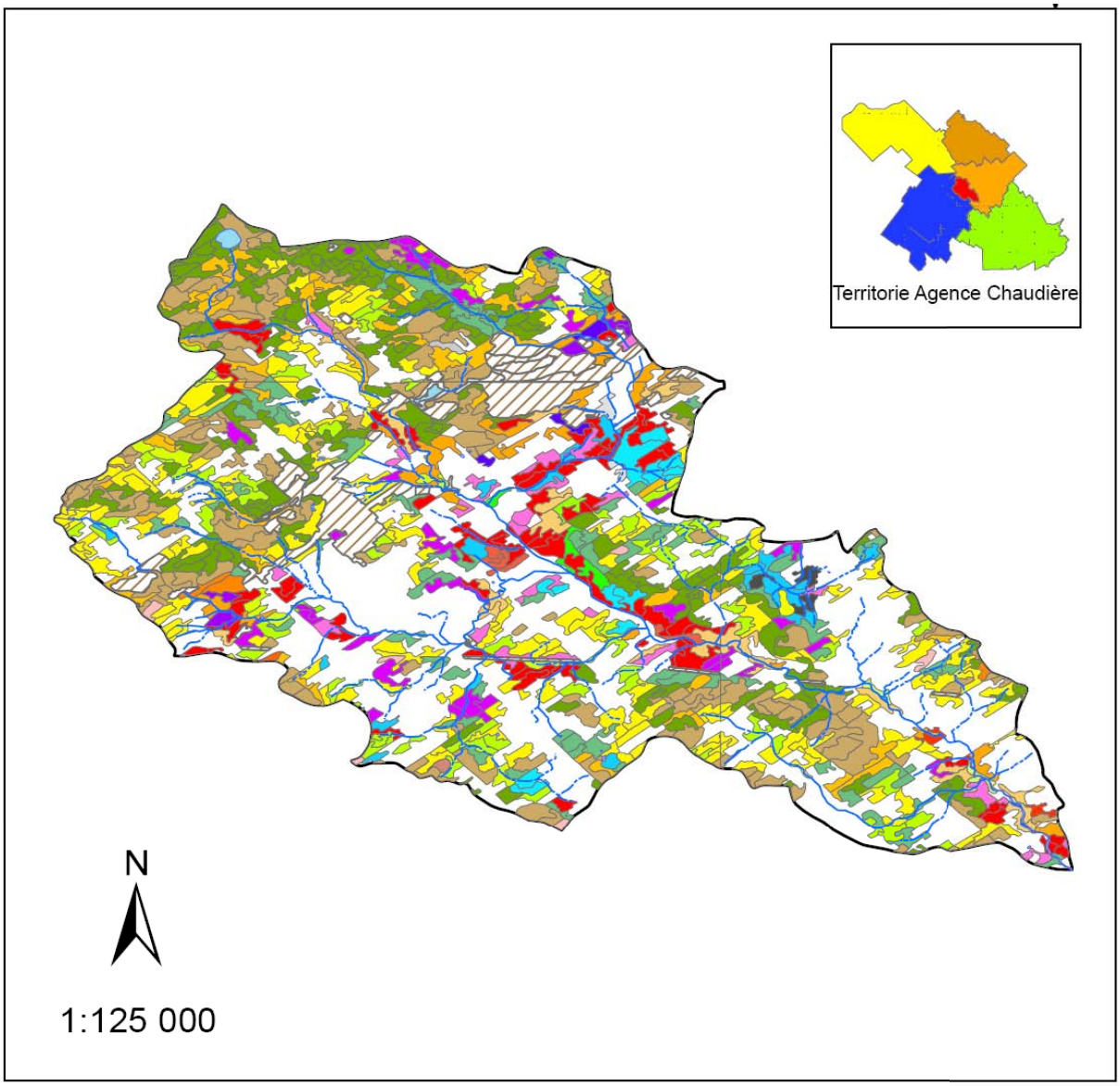

Légende

FE30, FE31, FE32, FE35, MF14, MF15, MF18
MJ10, MJ11, MJ12, MJ15, MJ21, MJ22, MJ24
MJ25, MJ28, RB11, RB12, RB14, RB15, RC38
RS10, RS11, RS12, RS14, RS15, RS18, RS37
RS38, RS54, RS55
BV rivière du Cinq
autres: agricole, DH, aulnaie, etc.

Hydrographie

eau
cours d'eau permanent
cours d'eau intermittent

projection: MTM_NAD 1983_Zone 7

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Réalisé par : Mélissa Rhéaume, ing.f.
Date: 12 janvier 2010

Principaux habitats fauniques et recommandations

Le sous-bassin de la rivière du Cinq renferme une biodiversité des plus intéressantes (Figure 8). Divers habitats fauniques et éléments de biodiversité ont été identifiés dans ce secteur riche et diversifié, tel qu'une pochette d'hivernement du cerf de Virginie, des frayères ainsi que des aires d'alevinage de l'omble de fontaine, un écosystème forestier exceptionnel, des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, etc. Le Tableau 6 décrit les particularités et problématiques des principaux habitats du sous-bassin de la rivière du Cinq, puis suggère des recommandations relatives à ces habitats.

TABLEAU 6 : Principaux habitats fauniques du sous-bassin de la rivière du Cinq

Habitat	Principales espèces présentes	Particularités et/ou problèmes rencontrés	Recommandations
1 Lac du Cinq	• Omble de Fontaine • Autres espèces de poissons • Oiseaux aquatiques • Vison • Loutre • Reptiles et amphibiens	• Frayère à omble de Fontaine; • Habitat pour canards et oiseaux aquatiques (abri, nourriture, nidification); • Présence d'une habitation en bordure du lac; • Pourtours du lac entourés de forêt; • Peu de routes d'accès, lesquelles sont difficilement carrossables;	• Sensibiliser les propriétaires sur les impacts de l'apport de sédiments dans l'eau et la conformité des fosses septiques. • Proposer la signature d'une entente de conservation volontaire aux propriétaires du Lac du Cinq. • Réaliser une pêche expérimentale afin de vérifier la présence d'autres espèces de poissons et de confirmer l'importance de ce milieu humide pour la fraie et l'alevinage. • Aucune intervention forestière ne devrait être réalisée dans les 10 premiers mètres de la bande riveraine.

Habitat	Principales espèces présentes	Particularités et/ou problèmes rencontrés	Recommandations
2 RIVIÈRE DU CINQ (8,2 Km)	• Omble de fontaine • Autres espèces de poissons • Oiseaux aquatiques • Vison • Loutre • Reptiles et amphibiens	• Sites de fraie et d'alevinage; • Gravière, déchets de mine, champs agricoles, traverses à gué; • Substrat de roches et alternance eaux vives / eaux calmes; • Routes et chemin de fer à proximité; • Traverses de cours d'eau non conformes; • Problèmes d'érosions; • Bandes riveraines souvent inexistantes; • Apport important de gravier en certains endroits nécessitant le retrait de cette matière par de la machinerie (traverse # 40);	• Réaliser un inventaire qualitatif de portions représentatives du cours d'eau (description de l'habitat, particularités). • Vérifier la fragmentation du milieu riverain et la problématique associée. • Améliorer les traverses de cours d'eau afin qu'elles respectent l'intégrité du milieu aquatique. • Définir la source d'apport en gravier en bordure de la traverse # 40. • Inviter les propriétaires privées ainsi que les municipalités à végétaliser les abords des cours d'eau dénudés. • Aucune intervention forestière ne devrait être réalisée dans les 10 premiers mètres de la bande riveraine.
3 RIVIÈRE NADEAU (2,0 km)	• Omble de fontaine • Autres espèces de poissons • Oiseaux aquatiques • Vison • Loutre • Reptiles et	• Aire de prépondérance, sites d'alevinage et de fraie; • Bandes riveraines souvent inexistantes; • Traverses à gué; • Problèmes d'érosion; • Création d'un lac artificiel à même cette rivière; • Présence d'habitations saisonnières à	• Vérifier la problématique associée aux habitations et au barrage (traverse # 30); • Inviter les propriétaires privées ainsi que les municipalités à végétaliser les abords des cours d'eau dénudés; • Valider la présence de l'aire de prépondérance de l'omble de fontaine, le site de fraie ainsi que le site

Habitat	Principales espèces présentes	Particularités et/ou problèmes rencontrés	Recommandations
	amphibiens	proximité du lac artificiel; • Présence d'un barrage contrôlant le niveau de l'eau durant l'été, • Lac artificiel vidangé l'automne venu par élévation du barrage;	d'alevinage; • Faire un inventaire qualitatif dans les cours d'eau les plus stratégiques et particulièrement dans les 250 à 500 premiers mètres à l'embouchure; • Aucune intervention forestière ne devrait être réalisée dans les 10 premiers mètres de la bande riveraine;
4 AUTRES PERMANENTS (47,3 Km)	• Omble de fontaine • Autres espèces de poissons • Oiseaux aquatiques • Vison • Loutre • Reptiles et amphibiens	• Accessibilité par diverses routes; • Traverses à gué; • Création d'un lac artificiel à même le ruisseau Roy; • Présence d'habitations saisonnières à proximité du lac artificiel; • Présence d'un barrage contrôlant le niveau de l'eau durant l'été; • Lac artificiel vidangé l'automne venu par élévation du barrage;	• Vérifier la problématique associée aux habitations (installations septiques) et au barrage de la traverse # 137. • Faire un inventaire qualitatif dans les cours d'eau les plus stratégiques et particulièrement dans les 250 à 500 premiers mètres à l'embouchure. • Inviter les propriétaires privées ainsi que les municipalités à végétaliser les abords des cours d'eau dénudés. • Aucune intervention forestière ne devrait être réalisée dans les 10 premiers mètres de la bande riveraine.
5 INTERMITTENTS (94,3 Km)	• Omble de fontaine • Autres espèces de poissons • Oiseaux	• Création d'un étang artificiel et dénivellation d'un cours d'eau rendant le passage des poissons impossible (traverse # 146); • Présence de traverses à gué;	• Faire un inventaire qualitatif dans les cours d'eau les plus stratégiques et particulièrement dans les 250 à 500 premiers mètres à l'embouchure. • Vérifier la problématique associée à la

Habitat	Principales espèces présentes	Particularités et/ou problèmes rencontrés	Recommandations
	aquatiques • Vison • Loutre • Reptiles et amphibiens	• Bandes riveraines souvent inexistantes; • Bande riveraine non respectée suite à une coupe forestière (traverse # 116). Traverse à gué de la machinerie dans un substrat mou et création de roulières importantes dans un cours d'eau;	dénivellation du cours d'eau et les solutions possibles afin de permettre à nouveau le passage des poissons dans ce secteur. • Vérifier la problématique liée au non-respect de la bande riveraine lors de la coupe forestière. • Aucune intervention forestière ne devrait être réalisée dans les 10 premiers mètres de la bande riveraine.
6 FRAYÈRE À OMBLE DE FONTAINE (7 x)	• Omble de Fontaine	• Sept frayères inventoriées de 1977 à 2002; • Plusieurs bandes riveraines dénudées ou insuffisantes; • Présence de traverses à gué;	• Valider l'existence et la qualité des frayères inventoriées dans les années passées. • Vérifier le potentiel pour d'autres frayères pouvant être aménagées. • Sensibiliser les propriétaires sur leurs rôles en relation avec la qualité de l'eau du sous-bassin et celle de cet habitat faunique essentiel. Leur décrire la situation actuelle, l'habitat, les facteurs affectant l'espèce, la remise à l'eau, le braconnage, l'impact de la qualité de l'eau (phosphore, etc.) • Créer et distribuer, aux propriétaires forestiers et agricoles de la région, un pamphlet d'information sur la création et l'entretien de traverses de cours

Habitat	Principales espèces présentes	Particularités et/ou problèmes rencontrés	Recommandations
			d'eau. • Vérifier l'impact des barrages sur l'habitat de l'omble de Fontaine.
7 AIRE DE PRÉPONDÉRANCE (1X)	• Omble de fontaine	• Aire de prépondérance située dans la rivière Nadeau; • Zones agricoles et abords du cours d'eau dénudés de sa bande riveraine à proximité de l'aire de prépondérance.	• Inviter les propriétaires privées ainsi que les municipalités à végétaliser les abords des cours d'eau dénudés de la rivière Nadeau. • Effectuer un inventaire qualitatif de la zone de prépondérance.
8 AIRE D'ALEVINAGE (6 x)	• Omble de fontaine	• Six aires d'alevinage inventoriées de 1999 à 2001; • Problèmes d'érosion pouvant nuire à la survie des alevins; • Plusieurs bandes riveraines dénudées ou insuffisantes; • Présence de traverses à gué;	• Valider l'existence et la qualité des aires d'alevinage inventoriées dans les années passées. • Vérifier le potentiel pour d'autres aires d'alevinage pouvant être aménagées.
9 TRAVERSES DE COURS D'EAU (164 x)	• Omble de fontaine • Autres espèces de poissons • Amphibiens et reptiles	• 113 traverses de cours d'eau ont été inventoriées et caractérisées sommairement sur un total de 164 traverses; • 25 % des traverses inventoriées ont des impacts négatifs sur l'habitat du poisson (apport de sédiments dans l'eau, obstacle à la libre circulation du	• Établir des priorités d'actions pour les traverses de cours d'eau caractérisées. • Sensibiliser les propriétaires concernés et leur offrir une aide technique et financière pour l'amélioration de leur traverse. • Rencontrer les municipalités afin d'établir un plan correcteur des

Habitat	Principales espèces présentes	Particularités et/ou problèmes rencontrés	Recommandations
		poisson);	traverses.
10 EFE (1 x)	• Grand pic • Marte • Pékan • Cerf de Virginie • Polatouche • salamandres	• Écosystème forestier exceptionnel (EFE) reconnu en tant que forêt rare : Érablière à bouleaux jaunes et hêtres; • Une entente de conservation volontaire fut signée par les propriétaires en 2003.	• Vérifier que cet EFE appartient toujours aux mêmes propriétaires. • Refaire un inventaire des lieux afin d'évaluer les perturbations ayant eu lieu depuis l'année 2003. • Conserver les vieux arbres et les gros débris ligneux au sol afin de maintenir l'habitat des pics bois, des salamandres et d'une multitude d'autres espèces animales s'abritant dans les arbres creux. • Stimuler l'intérêt des propriétaires à la préservation de cet écosystème forestier exceptionnel par la création d'une annexe au cahier d'information qu'ils ont reçu en 2003.
11 TYPES ÉCOLOGIQUES RARES (365 ha)	• Cerf de Virginie • Orignal • Martre • Pékan • Polatouche	• Cédrière tourbeuse à sapin (148 ha) • Sapinière à thuya (217 ha)	• Vérifier avec les conseillers forestiers la situation actuelle de ces habitats (état, valeur écologique, exploitations forestières). • Effectuer une visite terrain afin de vérifier leur présence, si nécessaire. • Maintenir l'intégrité de ses écosystèmes. • Sensibiliser les propriétaires à

Habitat	Principales espèces présentes	Particularités et/ou problèmes rencontrés	Recommandations
			l'importance de ces écosystèmes.
12 PLANTES MENACÉES OU VULNÉRABLES (1 X)		• Ail des bois retrouvé dans une bétulaie jaune à sapin et érable à sucre (MJ12);	• Valider la présence et la qualité de la talle d'ail des bois. • Sensibiliser le propriétaire à la précarité de cette espèce et le renseigner sur la façon de récolter cette ressource sans nuire à la survie de la talle.
13 CÉDRIÈRES PURES (90 ha) CÉDRIÈRE À SAPINS (233 ha) CÉDRIÈRE À ÉPINETTES (88 ha) CÉDRIÈRE À MÉLÈZES (24 ha)	• Cerf de Virginie • Pékan • Martre d'Amérique • Polatouche	• 9 cédrières pures, 27 cédrières à sapins, 5 cédrières à épinettes et 2 cédrières à mélèzes sont présentes sur le territoire du sous-bassin versant de la rivière du Cinq.	• Vérifier avec les conseillers forestiers la situation actuelle de ces habitats (état, exploitation forestière). • Réaliser un inventaire qualitatif des cédrières intactes. • Établir un scénario de récolte étalée dans le temps afin de maintenir cet écosystème dans le temps (récolte inéquienne, consensus pour une portion de vieilles forêts essentielles afin de maintenir l'habitat des martres, pékans et polatouches).
14 PEUPLEMENTS EN RÉGÉNÉRATION (1450 ha)	• Lièvre d'Amérique (abri, nourriture) • Gélinotte huppée (élevage) • Cerf de Virginie et orignal (nourriture)	• Représentent 10% de la superficie du sous-bassin versant;	• Vérifier avec les conseillers forestiers la situation actuelle de ces habitats (état, type de peuplement, valeur écologique, exploitation forestière) • Établir des scénarios d'aménagement en respectant les types écologiques

Habitat	Principales espèces présentes	Particularités et/ou problèmes rencontrés	Recommandations
	• Passereaux (nidification)		(éviter l'enrésinement des types écologiques feuillus)
15 POCHETTE D'HIVERNEMENT DE CERFS DE VIRGINIE (1 x)	• Cerf de Virginie	• Une pochette de 65 ha;	• Sensibiliser les propriétaires à réaliser des travaux d'aménagement, et ce, même si l'habitat du cerf n'est pas un ravage reconnu. • Réaliser les travaux forestiers à la fin de l'automne ou au début de l'hiver afin de rendre disponible à leur consommation, les ramilles des cimes. • Éviter de trop éclaircir les peuplements résineux leur servant d'abri hivernal. • Favoriser l'établissement d'une régénération mixte afin d'entremêler l'abri et la nourriture. • Éviter de fractionner cet habitat.
17 MILIEU AGRICOLE	• Renard roux • Coyote	• Représente 38 % de la superficie du sous-bassin (5 722 ha); • Absence de bandes riveraines sur certaines sections de cours d'eau	• Sensibiliser et informer les agriculteurs sur l'importance des bandes riveraines et des corridors de déplacement en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) • Réaliser des plans d'aménagement agro-forestier intégrés pour les propriétaires intéressés

FIGURE 8 – Habitats fauniques et éléments de biodiversité

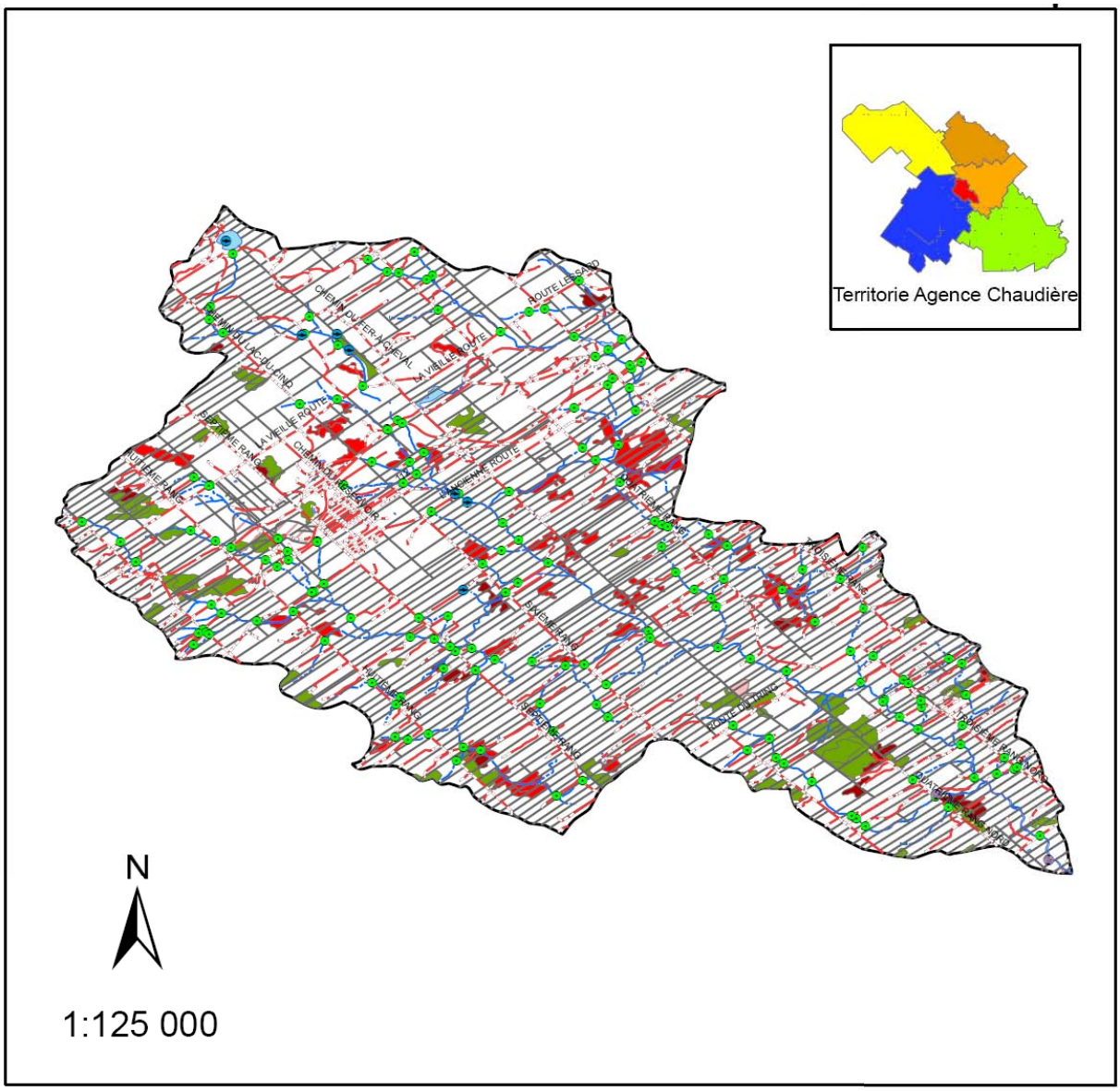

Priorités d'actions

Les recommandations émises à la section précédente ont permis de définir des priorités d'actions pour le sous-bassin de la rivière du Cinq (Tableau 7).

TABLEAU 7 : Priorités d'actions du sous-bassin de la rivière du Cinq

Priorité d'actions	Partenaires et collaborateurs concernés [1]
1. Transfert de connaissances par la présentation du *Cahier de gestion intégrée* : ▪ Groupement forestier Chaudière Inc. ▪ Association des propriétaires de boisés de la Beauce ▪ Conseillers forestiers de la région de Québec ▪ MRC des Appalaches ▪ Municipalité d'East Broughton ▪ Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus ▪ Municipalité de Saint-Frédéric ▪ Municipalité de Saint-Victor ▪ Municipalité de Sainte-Clotilde ▪ Municipalité de Saint-Jules ▪ Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ▪ Municipalité de Saint-Séverin ▪ Municipalité de Tring Jonction ▪ Comité de bassin versant	Agence Chaudière Conseillers forestiers MRC et municipalités Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

Priorité d'actions	Partenaires et collaborateurs concernés [1]
2. Sensibilisation et information d'un maximum de propriétaires via la présentation du *Cahier de gestion intégrée* : ▪ Intégration aux nouveaux plans d'aménagement forestier (PAF ou PAFF) réalisés annuellement ▪ Présentation aux propriétaires dont les lots contiennent des habitats fauniques sensibles à forts potentiels	Conseillers forestiers Agence Chaudière
3. Inventaires qualitatifs des principaux segments des cours d'eau; identification des problématiques et aménagements correctifs si nécessaires.	Agence Chaudière Conseillers forestiers
4. Inventaires qualitatifs des plans d'eau non inventoriés : ▪ Sensibilisation des propriétaires à la conservation volontaire ▪ Aménagements si nécessaire	Agence Chaudière Conseillers forestiers
5. Maintien et protection de l'intégrité des cédrières, de l'EFE et des écosystèmes forestiers rares : ▪ Inventaires qualitatifs et validation des peuplements ▪ Travaux légers et protection des sols ▪ Sensibilisation des propriétaires	Conseillers forestiers Agence Chaudière
6. Identification, maintien et protection de l'intégrité des vieux peuplements vieux inéquiens, s'il y a lieu : ▪ Inventaires qualitatifs et validation des peuplements ▪ Travaux légers et protection des sols ▪ Sensibilisation des propriétaires	Conseillers forestiers Agence Chaudière
7. Amélioration des traverses de cours d'eau problématiques.	Agence Chaudière Conseillers forestiers Municipalités

<table>
<tr><th>Priorité d'actions</th><th>Partenaires et collaborateurs concernés [1]</th></tr>
<tr><td>8. Délimitation des principaux corridors de déplacement de la faune et mise en place de stratégies pour le maintien et/ou la reconstitution des principaux corridors :
▪ Milieux agricoles
▪ Corridors riverains</td><td>Agence Chaudière
Conseillers forestiers
MRC et municipalités
Union des producteurs agricoles (UPA)</td></tr>
<tr><td>9. Harmonisation des plans de gestion agricole et des plans d'aménagement forestier (PAF et PAFF) :
▪ Réalisation de plans d'aménagement agro-forestier intégrés pour les propriétaires intéressés</td><td>Agence Chaudière
Conseillers forestiers
Union des producteurs agricoles (UPA)</td></tr>
<tr><td>10. Caractérisation des traverses de cours d'eau non inventoriées.</td><td>Agence Chaudière</td></tr>
<tr><td>11. Vérification de l'impact des barrages du sous-bassin versant de la rivière du Cinq sur l'habitat du poisson

<table><tr><th>No du barrage</th><th>Nom du barrage</th><th>Municipalité</th><th>MRC</th></tr><tr><td>X0003832</td><td>Castors, Barrage des</td><td>Tring-Jonction</td><td>Robert-Cliche</td></tr><tr><td>X0003939</td><td>—</td><td>Sacré-Coeur-de-Jésus</td><td>Les Appalaches</td></tr><tr><td>X0003940</td><td>—</td><td>Sacré-Coeur-de-Jésus</td><td>Les Appalaches</td></tr><tr><td>X2011261</td><td>—</td><td>Sacré-Coeur-de-Jésus</td><td>Les Appalaches</td></tr></table></td><td>Agence Chaudière
MRC et municipalités
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)</td></tr>
</table>

1 Note : À la colonne *Partenaires et collaborateurs concernés*, ne sont pas inclus les partenaires financiers externes qui pourraient éventuellement s'associer aux différents travaux ou projets (ex. : ministère des Transports du Québec, ministère des Pêches et des Océans Canada, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Fondation de la faune du Québec, Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches autres).

2 Source : Répertoire des barrages du Québec. 2010. MDDEP

PARTIE 3 - VOTRE LOT

Portrait forestier

Principaux habitats fauniques

Le cahier de gestion, qui sera remis aux propriétaires pourra reprendre, du portrait forestier et des principaux habitats fauniques décrits dans le présent document, chacun des éléments spécifiques à la propriété du producteur forestier. La dernière partie, la plus importante, comportera des recommandations d'aménagement qui peuvent se présenter, à titre d'exemple, de la façon suivante :

Exemple de recommandations d'aménagement

- ✓ Signer une entente de conservation volontaire de votre milieu.
- ✓ Installer un panneau de sensibilisation indiquant la fragilité et l'importance de votre milieu afin de le protéger.
- ✓ Conserver une bande riveraine autour du marais dans une zone d'au moins 20 mètres. Les arbres conservés stabiliseront les berges et réduiront l'augmentation de la température de l'eau ainsi que l'accumulation de sédiments dans l'eau en retenant le sol.
- ✓ Améliorer la traverse de cours d'eau afin qu'elle soit durable et respectueuse de l'environnement (stabilisation des talus, diamètre suffisant, etc.).
- ✓ Consulter les propriétaires des lots voisins et demander d'être consulté lors d'interventions qui pourraient modifier l'intégrité du milieu.
- ✓ Conserver les chicots (particulièrement ceux de plus de 25 cm de diamètre). Ceux-ci peuvent servir à plusieurs espèces animales (abri, perchoir, alimentation, nidification).
- ✓ Limiter les activités humaines en bordure du milieu, d'avril à juin, afin d'éviter de déranger la nidification des oiseaux aquatiques.
- ✓ Installer des nichoirs artificiels en périphérie du milieu pour les canards arboricoles (garrot à œil d'or) (voir Annexe III - Fiches techniques).

- ✓ Une bonne gestion des cours d'eau sur votre propriété (utilisation adéquate de ponts et de ponceaux lors de la construction de chemin, maintien des bandes riveraines) aura un impact positif sur le milieu ainsi que sur la qualité du réseau de lacs et de cours d'eau de votre entourage.

Vous venez de parcourir votre cahier. Vous savez maintenant que vous êtes propriétaire d'un milieu important pour la faune et la biodiversité de notre région. En effet, votre propriété constitue une richesse par sa flore et sa faune et mérite d'être conservée, protégée et valorisée non seulement pour sa valeur écologique, mais aussi pour sa valeur économique et pour la collectivité.

Nous vous avons recommandés quelques actions de protection et de mise en valeur de votre propriété. Vous êtes libre de les mettre en pratique. Vous choisirez les aménagements qui vous intéressent et qui correspondent à vos besoins. Ce cahier est conçu pour votre usage personnel. Quant à nous l'Agence Chaudière, ayant reconnu dans notre PPMV l'importance d'un aménagement forestier durable, nous nous engageons à vous appuyer dans vos futures démarches de conservation et de mise en valeur de votre propriété. Nous répondrons à vos questions au meilleur de nos connaissances et nous vous fournirons les contacts et les informations nécessaires.

Votre participation est essentielle au succès de ce projet, car elle permettra de conserver la majorité des écosystèmes forestiers et habitats fauniques. Elle signifie que, en tant que propriétaire, tout en augmentant les attraits et la valeur de votre propriété, vous vous impliquez davantage dans le développement de notre région et dans la conservation du patrimoine écologique. Nous reconnaissons votre contribution à la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles régionales.

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

Aujourd'hui, plus que jamais, la sagesse de cette phrase doit survivre !

ANNEXE I - FICHES TECHNIQUES

Les fiches sont disponibles dans la banque de biodiversité du Système d'Informations Géoforestières et de Gestion des Agences (SIGGA), accessibles à chacun des conseillers forestiers accrédités par l'Agence Chaudière.

VOS OBSERVATIONS PERSONNELLES

L'absence d'un habitat dans la description de votre propriété n'implique pas nécessairement son absence sur votre propriété.

À VOUS DE COMPLÉTER L'INVENTAIRE !

CONCLUSION

Grâce à l'expérience livrée par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, l'Agence Chaudière espère démontrer les réels avantages d'adopter le bassin versant comme unité de référence en forêt privée pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques. Nous espérons que cet outil servira à prendre les décisions chez les organismes responsables de l'aménagement forestier, les municipalités ou encore les décideurs régionaux. L'avenir de la forêt privée passe avant tout par l'engagement volontaire des propriétaires. Ce sont eux, qui par leur implication, assureront la pérennité des ressources en forêt privée.

À vous de jouer !